

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Régie autonome des transports parisiens

Décision du 15 juin 2010 portant délégation de signature du directeur du département maîtrise d'ouvrage du transport (MOT) au responsable du groupe de soutien achats et aux acheteurs dans le groupe de soutien achats

NOR : DEVT1019779S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département MOT,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Nicolas Derrien, responsable du groupe de soutien achats, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris pour les besoins de l'activité du département MOT :

1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés, bons de commande, conventions et avenants éventuels ;

1.2. Marchés ou bons de commande d'un montant inférieur à 750 000 euros ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial ou du bon de commande initial demeure inférieur à 750 000 euros ;

1.3. Les autres conventions ainsi que leurs avenants éventuels ;

1.4. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions ;

1.5. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions quel qu'en soit le montant, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations et les décomptes ;

1.6. Les actes nécessaires aux opérations de construction, de démolition et d'aménagement foncier, tels que notamment les demandes de permis de construire, de démolition ou de déclaration de travaux ;

1.7. Les actes pouvant concourir à l'application de la réglementation, notamment environnementale et de la santé publique, à l'activité du groupe de soutien achats, et entre autres les demandes de déclaration, d'autorisation ou d'enregistrement.

Article 2

De donner délégation à :

Mme Irène FERNANDEZ, acheteur ;

Mme Isabelle FORN, acheteur ;

M. Fabrice MAAREK, acheteur ;

M. Octave ICARD, acheteur ;

M. Cyrille NAUD, acheteur ;

M. Didier HENDRICKX, acheteur,

à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris pour les besoins de l'activité du département MOT :

- 2.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés, conventions et avenants éventuels ;
- 2.2. Marchés d'un montant inférieur à 150 000 euros ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial demeure inférieur à 150 000 euros ;
- 2.3. Les autres conventions ainsi que leurs avenants éventuels ;
- 2.4. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions ;
- 2.5. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions susvisés, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations et les décomptes.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part, de donner délégation à M. Nicolas DERRIEN, responsable du groupe de soutien achats, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département MOT dont le montant est compris entre 750 000 euros et 5 millions d'euros ;
- leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial demeure inférieur à 5 millions d'euros.

Article 4

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « Délégation n° 2010-5153 » en date du 1^{er} février 2010.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 15 juin 2010.

Le directeur du département MOT,
J. MARTRES